

Procès-verbal du Conseil de la municipalité d'Inverness du 8 décembre 2020

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité d'Inverness tenue à huis clos à la salle du centre récréatif, 1866, rue Dublin, le mardi 8 décembre 2020 à 19 h 05.

Sont présents : M. Richard Marois M. Marc Champagne
 M. Jacques Pelchat M. Andrew Larochelle
 M. Mario Turcotte M. Gervais Pellerin

Tous formants quorum, sous la présidence de Monsieur Yves Boissonneault, maire.

Assiste également à la séance Madame Marie-Pier Pelletier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT LE décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT LES décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 9 décembre 2020;

CONSIDÉRANT L'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter.

R-0234-12-2020 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et qu'un compte rendu audio des délibérations soit publié le plus rapidement possible sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire présente l'ordre du jour remis aux membres du conseil:

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Intersersion des points à l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020

Procès-verbal du Conseil de la municipalité d'Inverness du 8 décembre 2020

- 4- Dépôt du rapport de dépenses payées au cours du mois de novembre 2020
- 5- Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois de novembre 2020
- 6- Courrier
- 7- Rapport de voirie
- 8- Période de questions
- 9- Modification pour la détermination des fréquences des sessions du conseil de la municipalité d'Inverness pour l'exercice 2021
- 10- Maire suppléant pour le conseil de la MRC de l'Érable
- 11- Registre public des déclarations faites par un ou des membre (s) du conseil
- 12- Avis de motion du règlement n°200-2020 modifiant le règlement n°189-2018 relatif aux usages conditionnels
- 13- Adoption du premier projet de règlement n°200-2020 modifiant le règlement n°189-2018 relatif aux usages conditionnels
- 14- Municipalité alliée contre la violence conjugale
- 15- Appui à la ligne 9-8-8 comme ligne nationale de prévention du suicide
- 16- Affectation à l'excédent de fonctionnement
- 17- Demande de participation financière pour Agri-Ressources Arthabaska-Érable
- 18- Demande de participation financière de La Maison du CLDI de l'Érable
- 19- Proposition de partenariat pour le projet Nouveau Départ de l'organisme Ô Rivage
- 20- Promesse d'achat pour le 28, rue des Fondateurs
- 21- Varia
 - A. Embauche | Alain Vachon | Chauffeur de déneigement
- 22- Période de questions
- 23- Levée de la séance

R-0235-12-2020 Proposé par le conseiller M. Richard Marois

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2- INTERVERSION DES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

R-0236-12-2020 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE le maire Monsieur Yves Boissonneault soit autorisé à intervertir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2020

R-0237-12-2020 Proposé par le conseiller M. Mario Turcotte

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

4- **DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES AU COURS DU MOIS DE NOVEMBRE 2020**

En vertu de l'article 5.1 du règlement 144-2014, la directrice générale / secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois de novembre 2020.

5- **APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS DE NOVEMBRE 2020**

La secrétaire-trésorière dit à voix haute le total des dépenses autorisées.

Le total des dépenses autorisées pour le mois de novembre est de : **150 290.16 \$**

R-0238-12-2020 Proposé par le conseiller M. Andrew Larochelle

QUE les dépenses du mois soient payées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

6- **COURRIER**

La correspondance est disponible au bureau municipal pour consultation.

7- **RAPPORT DE VOIRIE**

La directrice générale fait un rapport au conseil des activités réalisées par la voirie au cours du mois de novembre 2020.

8- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions seront traitées à la deuxième période de questions.

9- **MODIFICATION POUR LA DÉTERMINATION DES FRÉQUENCES DES SESSIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'INVERNESS POUR L'EXERCICE 2021**

CONSIDÉRANT QUE le dimanche 7 novembre 2021 est la date fixée pour le scrutin de l'élection générale dans toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'article 314.2 *LERM* prévoit qu'au cours de la période qui commence à 16h30 le 30^e jour précédent celui fixé pour le scrutin d'une élection générale, le conseil d'une municipalité locale ne peut siéger, sauf en cas de force majeure nécessitant son intervention;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier des sessions du conseil adopté lors de la séance ordinaire du 10 novembre 2020 ne tenait pas compte de la date du scrutin de l'élection municipale 2021;

R-0239-12-2020 Proposé par le conseiller M. Richard Marois

QUE le calendrier ci-après annule et remplace le calendrier des sessions du conseil municipal pour l'année 2021 présenté à la séance du 10 novembre 2020 :

Procès-verbal du Conseil de la municipalité d'Inverness du 8 décembre 2020

- ❖ Mardi 12 janvier 2021
- ❖ Mardi 9 février 2021
- ❖ Mardi 9 mars 2021
- ❖ Mardi 13 avril 2021
- ❖ Mardi 11 mai 2021
- ❖ Mardi 8 juin 2021
- ❖ Mardi 6 juillet 2021
- ❖ Mardi 10 août 2021
- ❖ Mardi 14 septembre 2021
- ❖ **Mardi 5 octobre 2021**
- ❖ **Mardi 16 novembre 2021**
- ❖ Mardi 7 décembre 2021

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

10- MAIRE SUPPLÉANT POUR LE CONSEIL DE LA MRC DE L'ÉRABLE

R-0240-12-2020 Proposé par le conseiller M. Mario Turcotte

QUE Monsieur Gervais Pellerin soit nommé maire suppléant pour le conseil de la MRC de l'Érable pour l'année 2021.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

11- REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN OU DES MEMBRE(S) DU CONSEIL POUR L'EXERCICE 2021

En conformité avec l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la directrice générale et secrétaire-trésorière doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un ou des membre(s) du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus, soit 200\$.

La directrice générale affirme n'avoir reçu aucune déclaration au cours de l'année 2020.

12- AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT N° 200-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°189-2018 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller M. Jacques Pelchat un règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels no 189-2018, ayant comme principal objet l'ajout des usages conditionnels « Résidence de tourisme » et « Établissement de résidence principale » et dépôt du projet de règlement.

13- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 200-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 189-2018 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

ATTENDU QUE la municipalité d'Inverness a adopté un règlement relatif aux usages conditionnels portant le N° 189-2018;

ATTENDU les possibilités des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite encadrer l'établissement de résidences

de tourisme et les établissements de résidences principales pouvant s'avérer incompatibles avec leur milieu et atténuer les impacts liés à l'opération de ce type d'usage;

ATTENDU QUE le présent règlement a pour but de modifier le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 189-2018 afin d'apporter certains changements visant à favoriser une cohabitation harmonieuse des usages sur l'ensemble du territoire;

R-0241-12-2020 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

D' le premier projet de règlement 200-2020 modifiant le règlement 189-2018 relatif aux usages conditionnels, ayant comme principal objet l'ajout des usages conditionnels « Résidence de tourisme » et « Établissement de résidence principale » et dépôt du projet de règlement.

QU'un premier projet de ce règlement soit disponible pour consultation sur le site internet.

QUE l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, qui se tiendra **du 11 au 26 janvier 2021**. Un avis public annoncera les modalités de cette consultation. Le tout conformément à l'Arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

14- MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

R-0242-12-2020 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

Procès-verbal du Conseil de la municipalité d'Inverness du 8 décembre 2020

DE proclamer la Municipalité d'Inverness municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

15- APPUI À LA LIGNE 9-8-8 COMME LIGNE NATIONALE DE PRÉVENTION DU SUICIDE

ATTENDU QUE la détresse et l'anxiété touchent de plus en plus de gens;

ATTENDU QUE des recherches menées par l'Association canadienne pour la Santé mentale démontrent que davantage de Canadiens, en particulier les plus vulnérables, pensent au suicide;

ATTENDU QU'il existe des catalogues de numéros de téléphone pour appeler à l'aide;

ATTENDU QU'une personne en crise ou en détresse doit obtenir de l'aide rapidement et facilement;

ATTENDU QU'un simple numéro de téléphone à trois chiffres serait facile à retenir et pourrait faire une réelle différence;

ATTENDU QUE le député fédéral de Mégantic - L'Érable, Luc Berthold, a sollicité l'appui des municipalités :

R-0243-12-2020 Proposé par le conseiller M. Andrew Larochelle

QUE la Municipalité appuie la démarche du député Berthold auprès de la ministre de la Santé afin que le gouvernement adopte une ligne nationale de prévention du suicide à trois chiffres.

DE transmettre une copie de cette résolution au député ainsi qu'à la ministre de la Santé, l'honorable Patty Hajdu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

16- AFFECTATION À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT

R-0244-12-2020 Proposé par le conseiller M. Gervais Pellerin

QUE le conseil autorise le paiement de la totalité de la part municipale du projet de pavage des segments 8 et 9 du chemin Gosford Nord soit payée à même l'excédent de fonctionnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

17- DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR AGRI-RESSOURCES ARTHABASKA-ÉRABLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Inverness a reçu une demande de participation financière afin de soutenir Agri-Ressources pour contrer la détresse psychologique en milieu agricole;

R-0245-12-2020 Proposé par le conseiller M. Richard Marois

Procès-verbal du Conseil de la municipalité d'Inverness du 8 décembre 2020

QUE la Municipalité d'Inverness appuie Agri-Ressources dans sa mission et la soutient financièrement comme commanditaire pour un montant de 150,00 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

18- DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MAISON DU CLDI DE L'ÉRABLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Inverness a reçu une demande de participation financière afin de soutenir la Maison du CLDI de l'Érable dans sa mission qui consiste à favoriser et maintenir l'intégration sociale ainsi que briser l'isolement des personnes vivant avec une déficience intellectuelle en assurant le maintien d'une vie active et en organisant des activités culturelles, sportives récréatives et sociales;

R-0246-12-2020 Proposé par le conseiller M. Mario Turcotte

QUE la Municipalité d'Inverness soutient la Maison du CLDI de l'Érable en accordant une aide financière de 100,00 \$ pour la poursuite de leurs activités essentielles auprès des personnes ayant une déficience intellectuelle ainsi que leurs familles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

19- PROPOSITION DE PARTENARIAT POUR LE PROJET NOUVEAU DÉPART DE L'ORGANISME Ô RIVAGE

CONSIDÉRANT QU' Ô Rivage est un organisme communautaire de Plessisville qui œuvre à la prévention des dépendances par la promotion de saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QU' Ô Rivage est un centre de jour où il est possible de rencontrer des intervenants qualifiés, d'assister à des ateliers thématiques en lignes gratuits sur les troubles d'usages de substances et la santé mentale;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soutien financier a été reçue par la Municipalité d'Inverness pour la poursuite de leur mission essentielle dans notre région;

R-0247-12-2020 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

QUE le conseil de la municipalité d'Inverness accepte l'offre de partenariat bronze et accorde un montant de 50.00\$ à titre de support au projet Nouveau Départ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

20- PROMESSE D'ACHAT POUR LE 28, RUE DES FONDEURS

R-0248-12-2020 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

QUE la Municipalité d'Inverness promet de vendre à monsieur Marc Gosselin le terrain inscrit au registre foncier sous le numéro de cadastre 5 834 418 pour un montant de 6 898.50 \$ soit le prix de base qui est de 6 000\$ plus la TPS applicable de 300.00\$ et TVQ applicable de 598.50\$.

Procès-verbal du Conseil de la municipalité d'Inverness du 8 décembre 2020

QUE les conditions applicables à la transaction d'achat du terrain ci-haut mentionné sont celles du projet de contrat de vente;

QUE la municipalité d'Inverness s'engage à vendre le terrain aux prix et conditions ci-dessus;

QUE Me Lyne Pineault soit nommée d'office comme notaire dans ce dossier de vente entre la Municipalité d'Inverness et monsieur Marc Gosselin;

QUE le conseil de la municipalité d'Inverness autorise Monsieur Yves Boissonneault, maire et Madame Marie-Pier Pelletier, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents officiels de cette vente de terrain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

21- VARIA

A. EMBAUCHE | ALAIN VACHON | CHAUFFEUR DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Inverness fait l'entretien hivernal de ses chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit engager des chauffeurs de déneigement pour l'hiver 2020-2021;

R-0249-12-2020 Proposé par le conseiller M. Mario Turcotte

QUE la Municipalité d'Inverness embauche Monsieur Alain Vachon comme chauffeurs de camion de déneigement pour l'hiver 2020-2021 aux conditions spécifiées dans l'entente de travail préparée par la Municipalité d'Inverness.

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness autorise la directrice générale et/ou la directrice générale adjointe à signer les ententes de travail.

22- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Quelques résidents de la rue des Érables situés au cœur du village demandent que la neige grattée ne soit pas déposée dans leur cour pour faire un rebord à leur entrée. Étant donné que la municipalité à changer ses équipements de déneigements pour être plus optimal, la rue ne sera plus déneigée avec le souffleur, mais plutôt à l'aide de la gratte du chargeur sur roue. Nous rappelons qu'il est interdit aux résidents de pousser leur neige dans les chemins pour la sécurité des usagers de la route, à l'inverse les services de déneigements qui soient provinciaux ou municipaux ont l'approbation de pousser la neige chez les propriétaires tout cela de façon sécuritaire.

23- LEVÉE DE LA SÉANCE

R-0250-12-2020 Proposé par le conseiller M. Andrew Larochelle

QUE la séance soit levée à 19 h 41.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Procès-verbal du Conseil de la municipalité d'Inverness du 8 décembre 2020

Maire

Secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code municipal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Marie-Pier Pelletier
Directrice générale et secrétaire-trésorière